



Newsletter Bimensuelle

ADEC-NS

Le 14 janvier 2013
N°1

ACTUALITE INTERNATIONALE

Projets pharaoniques en Mer Caspienne

Le Kazakhstan, le Turkménistan et l'Azerbaïdjan rivalisent d'inventivité pour attirer de riches touristes et hommes d'affaires du monde entier sur les rives de la mer Caspienne, avec une débauche de moyens considérables consacrés à de grandioses zones de loisirs et d'affaires sur les rives de la Caspienne. "Rattraper et dépasser Dubai", telles sont les ambitions du pétro-Etat de l'Azerbaïdjan. L'an dernier, il a lancé la création d'îles artificielles semblables à celles réalisées par l'émirat, mais à plus grande échelle encore. Cela devrait donner naissance à une nouvelle ville située à une distance de quatre à huit kilomètres du rivage. Un chantier qui s'étalera sur 25 ans. Avesta, un consortium azéri privé, a imaginé une cité maritime de 30 000 mètres carrés. Outre des immeubles de 25 étages, des zones d'affaires et des centres commerciaux, les auteurs du projet comptent bâtir le plus haut édifice du monde, un hôtel de 185 étages qui s'appellerait Les Tours de l'Azerbaïdjan. Le coût total est estimé à plus de 100 milliards de dollars, soit plus que le PIB annuel du pays. Le mètre carré habitable serait vendu dans les 3000 euros. Le retour sur investissement proviendrait du tourisme et de la vente ou de la location d'appartements et bureaux de grand standing.

En comparaison, le Kazakhstan, lui aussi fort de ses réserves pétrolières, a lancé un projet "modeste" sur les rives de cette même mer Caspienne. Baptisé Kenderli, et d'un coût global de 2,8 milliards de dollars, il prévoit la construction de 23 hôtels, 4000 villas et résidences, pour une capacité d'accueil de 22 000 personnes. L'endroit est censé attirer un demi million de touristes par an... On promet également une cité de yourtes, de la plongée dans des aquariums à tunnels, et même un lieu de pèlerinage pour les femmes qui souhaitent avoir des enfants. Kenderli occuperait 1 700 hectares, dont 700 sur une propriété privée. La loi n'autorise pourtant la création de zones économiques libres que sur des terres appartenant à l'Etat. Les autorités affirment que le projet représentera la première base de loisirs écologique du XXI^e siècle.

Au Turkménistan, l'idée de créer une zone balnéaire autour de la localité d'Avaza, près de la ville portuaire de Turkmenbachi, toujours sur la Caspienne, revient au défunt président Saparmourat Niazov [mort fin 2006]. La réalisation du projet a été entreprise par le président actuel, Gurbangouly Berdimoukhamedov. La "zone touristique nationale Avaza" devrait être dotée de 60 hôtels, pour un coût total de 5 milliards de dollars. Selon le président, une fois le chantier achevé, le pays sera en mesure de concurrencer l'Espagne, la Turquie et l'Egypte dans le secteur du tourisme. Afin d'attirer les investisseurs étrangers, il est proclamé haut et fort que des avantages ont été prévus à leur intention, mais la liste mentionne surtout des mesures standards qu'offrent tous les pays, comme le rapatriement des bénéfices qui ne sont pas investis sur place, ou le change de devises nationales en devises convertibles.

Comparé à ceux de ses voisins, le projet kazakh de Kenderli apparaît plus réaliste, même si des mesures telles que supprimer les visas devront être prises pour séduire les touristes étrangers. La question de l'écologie se pose aussi. L'investisseur exige que les 40 kilomètres de côtes de la zone ne subissent pas de pollution. Les plus optimistes peuvent toujours dire qu'après avoir réussi à faire surgir du désert une toute nouvelle capitale à Astana [l'ancienne était Alma-Ata], le gouvernement kazakh n'aura aucun mal à fonder une villégiature de prestige en bord de mer.

Source : www.gundogar.org

Paris agit au Mali avec le soutien de l'ONU

"Tous nos partenaires ont reconnu que la France agit en conformité avec la légalité internationale et la charte de l'ONU", a déclaré Gérard Araud, Ambassadeur de France à l'ONU. Il a réaffirmé que la priorité pour la France était "la mise en œuvre rapide de la résolution 2085 de l'ONU", adoptée le 20 décembre. Cette résolution autorise le déploiement à terme d'une force internationale, essentiellement africaine – baptisée "Mission internationale de soutien au Mali" (Misma) – afin de reconquérir le nord du Mali, aux mains d'islamistes armés, mais elle invite aussi à un processus de réconciliation politique à Bamako et à des négociations avec les groupes rebelles du Nord qui se dissocieraient du terrorisme.

"Nous faisons tout à fait confiance à la France", a renchéri l'ambassadrice américaine Susan Rice qui estime que l'intervention française avait une "base ferme". Mme Rice s'est félicitée de ce que "les Français aient heureusement traité de manière professionnelle la menace islamiste".

Lundi, des responsables du Pentagone ont déclaré que les Etats-Unis échangeaient des informations avec les forces françaises au Mali. "Il est de notre responsabilité de pourchasser les gens d'Al-Qaida partout où ils se trouvent", a dit le secrétaire à la défense, Leon Panetta. M. Panetta a précisé que face à cette menace islamiste dans la région, Washington envisageait de fournir une assistance à ses partenaires dans trois domaines : soutien logistique limité, renseignement et transport aérien.

Source : www.lemonde.fr

ADEC-NS

4, rue
Claude Chappe
31500 Ramonville St Agne



Agence pour le Développement Economique et Culturel Nord-Sud
Statut Consultatif auprès du Conseil Economique et Social (ECOSOC) de l'ONU

ADEC-NS - BP 24219 - 31432 TOULOUSE CEDEX 4

Téléphone : 05 67 16 15 16

Télécopie : 05 61 39 89 34

Site Internet : www.adecons.fr

L'Europe de la Défense à l'heure de la crise budgétaire : Une opportunité pour davantage de coopération ? Par Claude-France Arnould, Directeur de l'Agence européenne de Défense

Confrontés à une crise budgétaire sans précédent, les Etats membres font le choix de la coopération pour maintenir l'efficacité de leur outil de défense – comme en atteste l'adoption le 19 novembre dernier d'un code de conduite sur le partage et la coopération capacitaire. Les défis sont nombreux pour traduire en actes une impulsion politique, mais l'Agence européenne de défense apporte des solutions pragmatiques aux Etats membres.

1. La relance de la coopération : de l'impulsion à la mise en œuvre

En décembre 2010, les ministres de la Défense de l'Union européenne, réunis à Gand, ont lancé une initiative majeure de partage et de mutualisation capacitaire. Certes, la coopération dans le domaine capacitaire n'est pas une innovation. Les Etats membres ont dans le passé engagé des programmes de coopération qui ont conduit à des capacités significatives comme l'A400M. Depuis 2010, les ministres de la défense ont toutefois intégré de nouvelles contraintes qui font de la coopération une nécessité :

- **La contrainte budgétaire.** Les budgets se resserrant dans l'ensemble des Etats membres, la coopération capacitaire est perçue comme une solution permettant de maintenir – à l'échelle européenne – la performance de l'outil de défense. Plutôt que de développer sur une base nationale l'ensemble du spectre capacitaire, les Etats membres devraient pouvoir davantage répartir l'effort capacitaire. Ce qui ne signifie nullement que la " mutualisation et le partage des capacités " puisse être un alibi pour faire moins. Certaines capacités nous manquent ou risquent de nous manquer : pour les partager et les mutualiser, il faut les avoir ;

- **La réorientation stratégique américaine.** Le choix des Américains de porter leur attention davantage vers l'Asie doit conduire les Européens à davantage assumer leurs responsabilités. Et qui dit capacité d'intervention autonome dit capacités militaires autonomes en Europe. L'opération en Libye a rappelé une nouvelle fois aux Européens leur dépendance à l'égard des Américains, dans des domaines aussi essentiels que le ravitaillement en vol, la surveillance ou les munitions. Le message de Washington est très clair : ne prenez pas pour acquis que nous mettons à disposition ces moyens, soyez capables d'agir par vous-mêmes.

Avec le soutien des ministres de la Défense, l'Agence européenne de défense a ainsi proposé une série de projets capacitaires, visant à : **assurer** la capacité d'action européenne, en améliorant nos moyens de ravitaillement en vol, de reconnaissance et de surveillance, etc. ; **combler** certaines lacunes récurrentes empêchant le déploiement rapide des opérations de l'Union européenne, notamment les hôpitaux de campagne ; **améliorer** la déployabilité des capacités européennes – notamment grâce au volet de la formation (pilotes de transport aérien, pilotes d'hélicoptères, entraînement maritime). Chacun de ces projets réunit plusieurs Etats membres, à la carte.

En parallèle, l'Agence a engagé des travaux permettant de faciliter la coopération entre les Etats membres, notamment dans le domaine de la certification et de la qualification, qui nous permettront de faire en sorte que les Etats membres puissent reconnaître des tests de qualification et de certification des munitions effectués chez leurs voisins (1,7 milliard € chaque année). Ou encore de faire en sorte qu'un A400M français puisse effectuer sa maintenance en Allemagne. Enfin, les ministres de la Défense ont adopté le 19 novembre 2012 un code de conduite sur le partage et la mutualisation capacitaire, proposé par l'Agence européenne de défense. C'est une première en Europe : ce code de conduite, qui propose par exemple de considérer de manière systématique la coopération dans le développement de toute nouvelle capacité, de protéger d'éventuelles coupes les budgets alloués à des programmes menés en coopération, ou encore de garantir les échanges entre les différentes formes de coopération régionale, devrait permettre de structurer la coopération sur le long terme, et de l'ancrer dans les planifications de défense nationale. Des contraintes pèsent sur la coopération capacitaire. Mais des solutions existent. En particulier, la souveraineté des Etats membres est préservée si les arrangements juridiques ou quasi-juridiques permettent de garantir l'accès aux capacités partagées, comme dans le cas du commandement aérien d'Eindhoven (European Air Transport Command - EATC).

2. L'enjeu de la coopération : optimiser la ressource existante

La coopération ne peut pas servir d'alibi pour des coupes budgétaires additionnelles. Les Européens doivent à présent tout faire pour maintenir l'effort de la défense au risque d'obérer durablement leur outil de défense. N'oublions pas que les ministères de la Défense sont considérablement affectés par le contexte financier et par un sentiment diffus que la guerre en Europe n'est plus probable, et par conséquent que l'outil de défense n'est plus essentiel à notre sécurité. Les Européens dépensent actuellement près de 200 milliards € à la défense, contre 500 milliards d'euros aux Etats-Unis, et contre des dépenses en forte croissance dans certaines régions du monde. Nous ne pouvons pas prendre le risque d'un déclassement stratégique. Au-delà de l'analyse ponctuelle, c'est la tendance qui est la plus inquiétante : par comparaison avec 2006, les Européens ont diminué leur niveau d'investissement annuel de près de 20 milliards €, alors que Washington a augmenté son effort de 100 milliards € ! Et on observe le décrochage progressif des budgets de défense consacrés à la R&T. Alors que le Conseil européen avait endossé un objectif d'investissement dans la R&T de 2% en 2008, la moyenne est de 1,2% actuellement. La tendance est négative. Et la coopération européenne reste également très limitée, seuls 12% des efforts de R&T sont menés en coopération.

ADEC-NS

4, rue
Claude Chappe
31500 Ramonville St Agne



Agence pour le Développement Economique et Culturel Nord-Sud
Statut Consultatif auprès du Conseil Economique et Social (ECOSOC) de l'ONU

ADEC-NS - BP 24219 - 31432 TOULOUSE CEDEX 4

Téléphone : 05 67 16 15 16

Télécopie : 05 61 39 89 34

Site Internet : www.adecons.fr

Or, sauf à considérer la crise financière comme une maladie chronique dont, malgré nos efforts, nous ne nous remettrions pas, **il faut assurer l'avenir**, et un avenir qui n'est pas dénué de menaces (marquées par des risques de nature plus diffus, type cyber-attaques, en parallèle de crises de nature plus classique exigeant des interventions militaires), c'est le moins que l'on puisse dire. **Maintenir l'effort de défense existant et optimiser l'impact opérationnel** de cet investissement est donc **vital** : à court terme, nous n'aurons pas davantage de moyens, nous devons donc faire mieux avec ce que nous avons. A condition de maintenir cet investissement, **la coopération peut être une source d'optimisation de l'effort de défense entre Européens.**

A cet égard, l'Agence européenne de défense propose :

- **D'harmoniser les besoins militaires**, pour éviter de multiplier les variantes et donc les surcoûts. Aucun Etat membre ne souhaite répéter l'expérience du NH90, qui a abouti à la production de 23 versions différentes C'est un besoin opérationnel, autant qu'une demande constante de nos industriels ;
- **D'aligner les calendriers d'acquisition** afin de faire jouer les économies d'échelle auprès des industriels ;
- **D'étendre la coopération**, non pas seulement à la phase d'acquisition, mais **à la totalité du cycle de vie d'une capacité** (certification, maintenance, formation, soutien logistique, etc.) qui recouvre près des 2/3 du coût de la capacité.

Par ailleurs, **l'Agence recherche toutes les synergies possibles avec les autres politiques de l'Union européenne**, y compris en termes de financement. Quelques exemples : dans le domaine de la recherche et le développement, alors que la Commission projette d'allouer près de 6 milliards € aux technologies clés, il nous paraît essentiel que puissent être éligibles, dans le cadre du programme-cadre pour la recherche et le développement, des projets de R&D à applications duales.

De même pour les fonds structurels européens, qui permettent de financer recherche, innovation et reconversion industrielles : nous examinons actuellement les conditions dans lesquelles les acteurs de la défense pourrait tirer avantage de ce financement. Et d'autres opportunités existent dans le domaine du ciel unique européen ou dans le domaine des drones, toujours au titre des activités à double usage.

3. Le rôle de l'industrie de défense en Europe

Une coopération efficace dans le domaine des capacités repose sur une forte impulsion politique, une communauté d'intérêts stratégiques entre certains Etats membres et enfin un socle industriel. C'est la raison pour laquelle **l'Agence prête une attention particulière à la base industrielle et technologique de défense en Europe**. Le contexte est plus contraint que jamais pour l'industrie de défense européenne : contraction des marchés en Europe, marché à l'export marqué par une concurrence américaine accrue (baisse annoncée de 450 milliards sur 10 ans du budget de défense et assouplissement des règles ITAR visant à faciliter les conditions d'exportation du matériel américain), conditions d'exportation de plus en plus exigeantes (transfert de savoir-faire et de technologie), modification de l'actionnariat qui fait peser de manière croissante sur le secteur industriel le financement des bureaux d'étude, baisse des investissements consacrés à la recherche et au développement.

Dans ces conditions, **le soutien à l'industrie européenne**, qui est dans les missions de l'Agence, **revêt une importance particulière**. Si nous ne disposons ni du mandat ni des moyens pour nous ingérer dans la restructuration du paysage industriel en Europe, nous pouvons agir sur certains leviers. **Notre dialogue avec les industriels européens permet d'articuler au mieux l'offre et la demande, tant au profit des gouvernements** (avoir accès à de meilleurs prix) **qu'au profit des industriels** (davantage anticiper les attentes des Européens). Nous consacrons une partie de notre budget au financement d'études menées pour la plupart par des industries européennes. Et ce budget opérationnel permet d'obtenir un effet de levier sur les Etats membres, puisqu'il permet de susciter des investissements plus importants des gouvernements, notamment dans le domaine de la recherche et le développement ;

- Nous consolidons la demande en harmonisant les besoins militaires. Cela permet aux industriels de **cibler leurs efforts de R&D** et d'éviter d'avoir à développer un trop grand nombre de variantes d'un équipement pour de petits volumes ;

- Nous identifions enfin des **domaines technologiques prioritaires** (non-dépendance technologique), par exemple dans le domaine de nouveaux matériaux visant à améliorer la performance des radars européens, et encourageons les investissements des Européens dans ces domaines prioritaires ;

- Nous cherchons enfin à structurer **un environnement aussi favorable que possible pour l'industrie de défense** en Europe. A titre d'exemple, nous étudions dans quelle mesure nous pouvons articuler la directive " Marché public de défense et de sécurité et la coopération. Le caractère tout à fait spécifique du marché européen des équipements de défense fait qu'il ne peut pas être soumis aux mêmes critères d'appréciation qu'un marché classique. Il y a des considérations de souveraineté opérationnelle, de sécurité d'approvisionnement et de maintien de capacités technologiques et industrielles clés à prendre impérativement en compte. Et il ne faut pas oublier que le marché européen s'inscrit dans un marché plus global dont le fonctionnement est également bien spécifique.

ADEC-NS

4, rue
Claude Chappe
31500 Ramonville St Agne



Agence pour le Développement Economique et Culturel Nord-Sud
Statut Consultatif auprès du Conseil Economique et Social (ECOSOC) de l'ONU

ADEC-NS - BP 24219 - 31432 TOULOUSE CEDEX 4

Téléphone : 05 67 16 15 16

Télécopie : 05 61 39 89 34

Site Internet : www.adecons.fr

4. Le positionnement de la France

La France a joué un rôle essentiel de soutien à l'Agence européenne de défense. Elle a été largement à l'origine de sa création, a porté à l'Agence des projets majeurs tant dans le domaine de la R&T que dans le domaine capacitaire, et a toujours soutenu une augmentation des ressources. Elle a enfin toujours détaché du personnel de qualité.

L'engagement de la France reste décisif : pour le succès de la politique de partage et de mutualisation capacitaire qui dépendra en grande partie de quelques projets structurants. Pour l'effet d'entraînement sur ses partenaires européens, qu'il s'agisse des plus grands Etats ou des Etats plus modestes ; et pour la crédibilité de l'Agence, qui doit être effectivement utilisée au maximum de son potentiel.

Beaucoup est attendu de la France, à commencer par le projet phare du ravitaillement en vol, tant outre atlantique que de la part de nos partenaires européens. Le dossier est **l'un des plus importants que l'Agence ait jamais traité**, compte tenu des enjeux stratégiques, opérationnels et industriels. Et la France est dans une situation particulière du fait de son projet de renouvellement de sa flotte de ravitailleurs en vol. C'est pourquoi nous devons porter une attention particulière à ce dossier et nous appuyer sur le savoir-faire et l'expertise française pour mettre sur pied une flotte européenne de ravitailleurs en vol.

Nous attendons également de la France qu'elle ait plus systématiquement recours à l'Agence. L'Agence n'est pas soumise à la recherche laborieuse d'un accord à 26. Elle peut, car c'est **essentiel pour l'avenir de la coopération**, soutenir des projets à quelques uns. Elle est le réceptacle pour assurer la cohérence des initiatives de mutualisation et de partage des capacités. Elle doit **harmoniser les besoins** avant que des programmes ne soient conduits, notamment par l'OCCAR avec qui nous venons enfin de conclure l'accord qui nous donne pleinement les moyens de coopérer. Elle doit jouer un rôle essentiel dans la certification des équipements. Le Traité de Lisbonne prévoit un rôle très ambitieux pour l'Agence. Il doit être préparé par l'aboutissement concret des activités pragmatiques en cours. Et sur cette base de crédibilité et de confiance, l'Agence peut être prête à venir en soutien de toute évolution qui pourrait être souhaitée par les Etats.

Conclusion

L'association de l'Agence au Livre Blanc français est **une excellente nouvelle**, qui devrait servir de précédent pour des exercices similaires en Europe. Nous apportons une analyse du paysage capacitaire européen, les opportunités de coopération, un retour d'expérience en matière de coopération. Mais il est également important que l'Agence ne manque pas le virage de la coopération bilatérale et multinationale. Nous pouvons y injecter notre valeur ajoutée – mais aussi assurer qu'une cohérence soit maintenue en Europe entre les différents îlots de coopération. Sans quoi nous aboutirons certainement à de nouvelles formes de duplication, ou à des trous capacitaires toujours plus importants.

Source : www.robert-schuman.eu

